Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le 10 SEP. 2026
ID : 057-245700695-20260907-D2026_136_SI-AR

CCCE

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-136

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle entrepreneurial est conclu avec le groupement conjoint EURL DEFI ARCHI / TRIGO SA à 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY, pour un forfait de rémunération provisoire de 190 417,50 € H.T., soit 228 501,00 € T.T.C. (taux de rémunération de 8,4 %).

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 7 septembre 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS ★ Le Président

Communauté de Communes de Cattenom et Environs – 2, avenue du Général de Gaulle – 57570 CATTENOM
Tél. : 03 82 82 05 60 – Fax : 03 82 55 42 75 – www.ccce.fr